



*Document à compléter et à renvoyer, signé par l'utilisateur,
avec la convention particulière*

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT :

Nom (dénomination ou raison sociale) :

Enseigne (si différent du nom de l'établissement) :

.....

Numéro d'immatriculation (SIRET) :

Adresse:

Code postal : Ville :

Adresse de facturation (si différente de l'adresse de l'établissement) :

.....

REPRESENTANT DE L'USAGER :

NOM, prénom et fonction:

.....

Téléphone (obligatoire) :

Fixe : Mobile :

Courriel (obligatoire) :

Activité principale (ou Code NAF) :

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – Convention Redevance Spéciale

Contact : Service déchets - 107 avenue de Rochefort-17201 Royan Cedex
du lundi au vendredi (sauf jeudi matin) de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
Tel : 05 46 39 64 64 - Courriel : service-dechets@agglo-royan.fr

Je soussigné(e), Madame/Monsieur (*représentant de l'utilisateur*)

souhaite bénéficier :

- des conteneurs individuels :

* ordures ménagères (couvercle vert) oui ☐ non ☐

* emballages ménagers recyclables
(couvercle jaune) oui ☐ non ☐

- d'un accès par badge:

* des colonnes enterrées oui ☐ non ☐

- de la collecte des cartons bruns oui ☐ non ☐

- de la collecte gros producteur oui ☐ non ☐
(collecte quotidienne de la mi-juin à la mi-septembre)

Si oui, je m'engage à présenter mon(mes) conteneur(s) identifié(s) « Gros Producteur », tous les jours pendant cette période, à l'exception de jours exceptionnels de fermeture déclarés ci-dessous :

- Une carte d'accès à la déchèterie artisanale de Saint Sulpice de Royan/(Arvert) vous sera remise à la signature de la convention de redevance spéciale (*fournir la copie du certificat d'immatriculation du véhicule*).

N.B. : possibilité d'obtenir plusieurs cartes. Dans ce cas, merci d'indiquer le nombre de cartes souhaitées accompagné de la copie du certificat d'immatriculation pour chaque véhicule.

Fait à, le

Signature de l'USAGER :



Document à compléter et à renvoyer, signé, accompagné d'un R.I.B

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour le paiement de la « Redevance spéciale ». En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution, par simple demande, à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

RIB – Identifiant national de compte				Domiciliation
ETABLISSEMENT	GUICHET	N°COMPTE	CLE RIB	

IBAN – Identifiant international de compte International Bank Account Number	BIC – Identifiant International de l'établissement Bank Identifier Code

Titulaire du compte – Account Owner

N° NATIONAL D'EMETTEUR	DESIGNATION DU CREANCIER
525421	AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE Budget Annexe « DECHETS »

Date :

Signature du titulaire du compte :

Lettre circulaire n°24126 du 20/06/2005 de la Direction Générale de la Comptabilité Publique
Trésorerie de Royan

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – Convention Redevance Spéciale
Contact : Service déchets - 107 avenue de Rochefort-17201 Royan Cedex
du lundi au vendredi (sauf jeudi matin) de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
Tel : 05 46 39 64 64 - Courriel : service-dechets@agglo-royan.fr

Document à conserver par l'utilisateur

LISTE IMPLANTATIONS COLONNES ENTERREES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES			
ADRESSE		N° COLONNE	VOLUME TAMBOUR
BREUILLET	PLACE DE LA POSTE	OM022	100 L
BREUILLET	PLACE DE LA POSTE	OM002	100 L
ETAULES	PLACE DE VERDUN	OM030	100 L
MESCHERS-SUR-GIRONDE	RUE BASSE	OM029	100 L
ROYAN	BD GRANDIERE	OM001	100 L
ROYAN	BD GRANDIERE	OM003	100 L
ROYAN	PARKING CENTRAL POSTE AUDITORIUM	OM004	50 L
ROYAN	PARKING CENTRAL POSTE AUDITORIUM	OM005	100 L
ROYAN	PARKING CENTRAL POSTE AUDITORIUM	OM006	100 L
ROYAN	FRONT DE MER - Portique Baccara	OM013	100 L
ROYAN	FRONT DE MER - Portique Théâtre	OM012	100 L
ROYAN	FRONT DE MER - Portique Casino	OM011	50 L
ROYAN	SQUARE 8 MAI 1945	OM014	100 L
ROYAN	SQUARE 8 MAI 1945	OM015	100 L
ROYAN	PARKING PLACE DU 4EME ZOUAVE	OM007	100 L
ROYAN	PARKING PLACE DU 4EME ZOUAVE	OM008	100 L
ROYAN	PARKING PLACE DU 4EME ZOUAVE	OM009	100 L
ROYAN	PLACE DE GAULLE	OM010	100 L
ROYAN	PORT DE PLAISANCE - Quai Monastir	OM016	100 L
ROYAN	PORT DE PLAISANCE - Quai l'Herminier	OM017	80 L
ROYAN	PORT DE PLAISANCE - Quai l'Herminier	OM023	80 L
ROYAN	AV ATLANTIQUE - Parc de Royan	OM019	100 L
ROYAN	PORT DE PLAISANCE - Quai du 13e Dragon	OM031	50 L
ROYAN	PORT DE PLAISANCE - Quai du 13e Dragon	OM032	50 L
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	RUE MARECHAL FOCH	OM026	50 L
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	RUE MARECHAL FOCH	OM027	100 L
SAINT-PALAIS-SUR-MER	SQUARE HAYTON	OM018	100 L
SAINT-PALAIS-SUR-MER	SQUARE HAYTON	OM028	100 L
LA TREMBLADE (RONCE LES BAINS)	PLACE DU MARCHÉ	OM024	100 L
LA TREMBLADE	PLACE GAMBETTA	OM025	100 L
VAUX-SUR-MER	PLACE FRANCOIS COURTOT	OM020	100 L
VAUX-SUR-MER	PLACE FRANCOIS COURTOT	OM021	100 L

120 litres



240 litres



360 litres



660 litres



Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – Convention Redevance Spéciale

Contact : Service déchets - 107 avenue de Rochefort-17201 Royan Cedex
du lundi au vendredi (sauf jeudi matin) de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Tel : 05 46 39 64 64 - Courriel : service-dechets@agglo-royan.fr



REDEVANCE SPECIALE

CONSIGNES DE LA COLLECTE DES CARTONS BRUNS

Afin de répondre aux besoins de professionnels ayant signé la redevance spéciale, une collecte des cartons bruns sur le territoire de la CARA est organisée, dans le cadre d'un marché de qualification et d'insertion professionnelle. Cette prestation, réservée aux assujettis à la redevance spéciale, est assurée par une association d'insertion.

RYTHME DES COLLECTES

Pour les communes d'Arvert, Breuillet, Cozes, Etaules, Les Mathes, Médis, Meschers-sur-Gironde, Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon, La Tremblade et Vaux-sur-Mer:

- une fois par semaine
- en périodes d'accroissement d'activités, la collecte hebdomadaire pourra être complétée par une collecte supplémentaire, selon les besoins des professionnels (tonnage/volume).

Pour toutes les autres communes, le service est effectué à la demande, sur simple appel téléphonique au **07.67.92.75.72**. Le passage des agents de collecte s'effectue dans la semaine suivant l'appel.

MODALITES DE PRESENTATION DES CARTONS BRUNS A LA COLLECTE

La collecte est faite à partir de 0,50 m³ de cartons bruns, **et est strictement limitée à 1 m³**, par collecte et par professionnel, car, au-delà de ce volume, le déchet est considéré comme déchet industriel.

Les cartons bruns **doivent impérativement être présentés à plat, pliés, propres et secs, et ne doivent pas comporter d'autres déchets** (*polystyrène, films plastiques, papiers, ...*). Ils doivent être rangés et stockés à l'intérieur de l'établissement, jusqu'à l'arrivée des agents de collecte, ou dans un local abrité attenant, facilement accessible et permettant d'effectuer la prestation sans sujétion particulière (*locaux propres, exempts d'encombrants, etc...*). Les conditions d'hygiène et de sécurité doivent répondre à la réglementation en vigueur. **En aucun cas les cartons bruns ne doivent encombrer la voirie ou les espaces publics.**

Pour tout complément d'information, veuillez contacter :

Initiative Emploi Pays Royannais

23 rue Saint Exupéry

17200 Saint-Sulpice-de-Royan

Tel : 05.35.54.04.34

Ligne dédiée à la collecte des cartons : 07.67.92.75.72

Courriel : contact@initiative-emploi.fr

PRÉSENTATION DES CARTONS A LA COLLECTE

